



2335, route du Fleuve
Les Éboulements (Québec)
G0A 2M0

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ
par la soussignée, Linda Gauthier,
directrice générale et secrétaire-trésorière
de la susdite municipalité

QUE le conseil de la municipalité des Éboulements sera saisi, lors de la séance ordinaire du 6 juillet 2020 à 20 h, qui se tiendra exceptionnellement par visioconférence, de la nature et de l'effet d'une dérogation mineure située au 41, rang St-Antoine (terrain 2), Les Éboulements, sur le lot 5 439 548 du cadastre du Québec et ses deux terrains contigus (terrain 1 et 3), respectivement sur les lots 5 439 517 et 5 439 520 du cadastre du Québec.

QUE cette dérogation mineure portant le numéro **DM 100-2020** consiste à :

- **Autoriser le lotissement d'un terrain d'une profondeur de 15 mètres plutôt que 75 mètres, comme prescrit par le règlement de lotissement n° 118-11 de la municipalité, art. 5.3;**
- **Autoriser le lotissement du terrain 1 avec une superficie de 1 194,3 m² plutôt que 4 000 m², tel que prescrit par le règlement de lotissement n° 118-11 de la municipalité, art. 5.3;**
- **Autoriser le lotissement du terrain 3 avec une profondeur de 47,48 mètres, plutôt que 75 mètres, comme prescrit par le règlement de lotissement n° 118-11 de la municipalité, art. 5.3;**
- **Autoriser le lotissement du terrain 3 avec une superficie de 2 981,3 m² plutôt que 4 000 m² comme prescrit par le règlement de lotissement n° 118-11 de la municipalité, art. 5.3.**

Dans le cas où le conseil municipal décidait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme aux règlements de la municipalité.

Procédures d'objections à la dérogation :

Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet précité en les laissant savoir par écrit, sous forme de lettre ou de courriel, à la direction de la municipalité à l'adresse suivante lindagauthier@leseboulements.com au plus tard le 3 juillet 2020. Ces dernières seront lues lors de la séance.

Une copie du document explicatif de la dérogation mineure est disponible sur le site Internet ou sur demande au bureau de la municipalité au 2335, route du Fleuve, Les Éboulements.

DONNÉ aux Éboulements ce 17^e jour de juin 2020

LINDA GAUTHIER
Directrice générale et secrétaire-trésorière